



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **La filière marionnette en Occitanie durement touchée par les arbitrages budgétaires de la DRAC**

À la lecture du dernier numéro de *La Lettre du Spectacle* (n°604, p.3), les déclarations de Christopher Miles, Directeur général de la création artistique, ont retenu toute notre attention :

« Région par région, nous avons choisi de préserver des coupes budgétaires les compagnies et ensembles subventionnés, ainsi que les esthétiques les plus fragiles : art de la rue, danse, cirque, marionnette, et nous opérons en revanche des baisses de 3 à 5 % sur les structures de type Scènes nationales, Centres dramatiques nationaux... ».

Nous souhaitons alerter sur le fait que ces orientations ne correspondent pas aux arbitrages récemment décidés par la DRAC Occitanie concernant le secteur de la marionnette, pourtant reconnu comme l'un des plus fragiles du paysage artistique. Alors que le réseau des structures labellisées et assimilées (dont les SCIN) a été relativement préservé, avec une baisse moyenne de 2,2 % des financements, la filière marionnette subit des coupes d'une ampleur sans commune mesure. Le lieu-compagnie missionné pour le compagnonnage marionnette Odradek / Pupella-Noguès voit ainsi son financement réduit de 40 %, tandis que le Théâtre du Périscope à Nîmes est frappé par une baisse de 75 %.

Au-delà de la brutalité de ces chiffres, c'est la question de l'équité qui est posée.

Les structures les plus modestes, celles qui disposent déjà des moyens les plus limités, se voient demander un effort budgétaire proportionnellement jusqu'à vingt fois supérieur à celui demandé aux établissements les mieux dotés. Autrement dit, ce sont les acteurs les plus fragiles qui supportent aujourd'hui la plus lourde part de l'effort financier.

Cette logique est d'autant plus incompréhensible que le secteur de la marionnette est unanimement reconnu comme l'un des moins soutenus financièrement du champ artistique, tout en étant l'un des plus dynamiques. L'Occitanie est en effet la deuxième région française pour le nombre de compagnies de théâtre de marionnette et de théâtre d'objets.

Depuis plusieurs mois, l'ensemble de la filière alerte sur les conséquences de telles décisions. Les économies demandées ne relèvent plus d'un ajustement budgétaire mais d'un changement d'échelle susceptible de remettre en cause l'existence même de certaines structures et, avec elles, toute dynamique collective de création, de transmission et de diffusion.

Le cas d'Odradek / Pupella-Noguès est particulièrement emblématique. Depuis 2008, ce lieu est le seul Lieu Compagnie Missionné pour le Compagnonnage (LCMC) dédié à la marionnette dans l'ensemble du Sud-Ouest. Son action dépasse largement le cadre de sa propre activité artistique : accueil de compagnies, accompagnement professionnel, formation, soutien à la création, mise à disposition d'un plateau pour les répétitions attendant un atelier de fabrication équipé, recherche autour des nouvelles écritures marionnettiques. Il constitue un outil structurant pour l'ensemble de la filière.

Réduire de 40 % les moyens d'un tel établissement revient à fragiliser tout un écosystème déjà précaire et à compromettre durablement le maillage territorial de la création marionnettique.

La DRAC Occitanie justifie ces arbitrages par sa volonté de « préserver l'ADN du Ministère », c'est-à-dire les labels et structures assimilées. Mais préserver les institutions les mieux dotées en faisant peser l'essentiel de l'effort sur les structures les plus vulnérables revient à affaiblir précisément les lieux qui assurent l'innovation, l'accompagnement des artistes, la diversité des écritures et la vitalité des territoires.

Face à cette situation, nous appelons les pouvoirs publics à revoir ces arbitrages et à s'engager pour une répartition plus juste de l'effort budgétaire, conforme aux objectifs affichés de soutien aux esthétiques fragiles, afin de préserver les conditions nécessaires à la vitalité de la création marionnettique en Occitanie et au maintien d'un écosystème artistique diversifié sur l'ensemble du territoire.

Pour toute demande d'information complémentaire ou d'entretien, nous restons à votre disposition.

En vous remerciant pour votre attention,

**Toulouse, le 4 juin 2026**